



Paris, 3 juillet 2018

Résultats de l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2018

Les actionnaires de la société AB Science se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, le vendredi 29 juin 2018, à 16 heures 00 au cabinet d'avocats CVML, 91 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris, sur convocation du Conseil d'administration.

Les actionnaires présents ou représentés possédaient ensemble 18 861 180 actions, soit respectivement 45,39% du nombre total d'actions et 60,75% des droits de vote.

Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées, à l'exception de la 24eme résolution qui a été rejetée.

	Résolution	Résultat	Nombre total de voix exprimées	Quorum	Nombre et % de voix favorables		Nombre de voix défavorables ou abstention
Résolutions ordinaires	1 Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017	Approuvée	36 721 636	12 089 379	36 721 636	100,00%	0
	2 Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017	Approuvée	36 721 636	12 089 379	36 721 636	100,00%	0
	3 Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017	Approuvée	36 721 636	12 089 379	36 721 636	100,00%	0
	4 Approbation des conventions réglementées	Approuvée	36 721 636	12 089 379	36 710 304	99,97%	11 332
	5 Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2017 à Monsieur Alain Moussy, en raison de son mandat de Président Directeur Général	Approuvée	36 721 636	12 089 379	35 289 584	96,10%	1 432 052
	6 Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2017 à Monsieur Denis Gicquel en raison de son mandat de Directeur Général Délégué	Approuvée	36 721 636	12 089 379	35 289 584	96,10%	1 432 052
	7 Approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuable à Monsieur Alain Moussy en raison de son mandat de Président Directeur Général au titre de l'exercice 2018	Approuvée	36 721 636	12 089 379	35 289 583	96,10%	1 432 053
	8 Approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuable à Monsieur Denis Gicquel en raison de son mandat de Directeur Général Délégué au titre de l'exercice 2018	Approuvée	36 721 636	12 089 379	35 289 583	96,10%	1 432 053
	9 Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions	Approuvée	36 721 636	12 089 379	35 283 499	96,08%	1 438 137
	10 Renouvellement du mandat d'un administrateur – Monsieur Alain Moussy	Approuvée	36 721 636	12 089 379	35 284 899	96,09%	1 436 737
	11 Nomination d'un nouvel administrateur – Madame Emmanuelle Mourey	Approuvée	36 721 636	12 089 379	35 284 899	96,09%	1 436 737

	12	Nomination de Madame Béatrice Bihr en qualité de censeur	Approuvée	36 721 636	12 089 379	35 284 900	96,09%	1 436 736
	13	Pouvoirs pour formalités	Approuvée	36 721 636	12 089 379	35 296 132	96,12%	1 425 504
Résolutions extraordinaires	14	Modification de la durée d'exercice de certains bons de souscription d'actions	Approuvée	36 721 636	15 111 723	35 282 623	96,08%	1 439 013
	15	Modification des modalités d'exercice de certains bons de souscription d'actions	Approuvée	36 721 636	15 111 723	35 284 800	96,09%	1 436 836
	16	Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	Approuvée	36 721 636	15 111 723	35 284 899	96,09%	1 436 737
	17	Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	Approuvée	36 721 636	15 111 723	35 283 319	96,08%	1 438 317
	18	Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de sociétés industrielles ou commerciales du secteur pharmaceutique/biotechnologique ou de fonds gestionnaires d'épargne collective de droit français ou de droit étranger investissant dans le secteur pharmaceutique/biotechnologique	Approuvée	36 721 636	15 111 723	35 283 319	96,08%	1 438 317
	19	Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie de placement privé	Approuvée	36 721 636	15 111 723	35 283 319	96,08%	1 438 317
	20	Détermination du prix d'émission des actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription par offre au public ou par voie de placement privé, dans la limite annuelle de 10 % du capital	Approuvée	36 721 636	15 111 723	35 280 334	96,08%	1 441 302
	21	Autorisation à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis à l'occasion d'une émission réalisée en vertu des seizième, dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions	Approuvée	36 721 636	15 111 723	35 280 334	96,08%	1 441 302
	22	Limitation globale des autorisations	Approuvée	36 721 636	15 111 723	35 296 032	96,12%	1 425 604
	23	Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par l'émission d'actions de préférence avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie de placement privé	Approuvée	36 721 636	15 111 723	35 280 334	96,08%	1 441 302
	24	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription	Rejetée	36 721 636	15 111 723	34 893	0,10%	36 686 743
	25	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'émettre des bons de souscription d'actions autonomes réservés aux membres du Conseil d'administration de la Société et/ou de ses filiales, aux membres des comités rattachés au Conseil d'administration de la Société et/ou de ses filiales, aux censeurs de la Société et/ou de ses filiales et aux consultants de la Société et/ou de ses filiales bénéficiant d'un contrat	Approuvée	36 721 636	15 111 723	35 281 223	96,08%	1 440 413

26	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'émettre des bons d'émission d'actions réservés à personne dénommée	Approuvée	36 721 636	15 111 723	35 283 319	96,08%	1 438 317
27	Délégation de pouvoir au Conseil d'administration pour réduction de capital dans le cadre d'un programme de rachat d'actions et par voie d'annulation d'actions ordinaires	Approuvée	36 721 636	15 111 723	35 294 732	96,11%	1 426 904
28	Autorisation à donner au Conseil d'administration aux fins de consentir à l'attribution d'options de souscription d'actions aux membres du personnel salarié et/ou aux mandataires sociaux éligibles de la Société et/ou de ses filiales	Approuvée	36 721 636	15 111 723	35 284 720	96,09%	1 436 916
29	Pouvoirs pour formalités	Approuvée	36 721 636	15 111 723	35 296 132	96,12%	1 425 504

À propos d'AB Science

Fondée en 2001, AB Science est une société pharmaceutique spécialisée dans la recherche, le développement, et la commercialisation d'inhibiteurs de protéines kinases (IPK), une classe de protéines ciblées dont l'action est déterminante dans la signalisation cellulaire. Nos programmes ne ciblent que des pathologies à fort besoin médical, souvent mortelles avec un faible taux de survie, rares, ou résistantes à une première ligne de traitement.

AB Science a développé en propre un portefeuille de molécule et la molécule phare d'AB Science, le masitinib, a déjà fait l'objet d'un enregistrement en médecine vétérinaire et est développée chez l'homme en oncologie, dans les maladies neurodégénératives et dans les maladies inflammatoires. La Société a son siège à Paris et est cotée sur Euronext Paris (Ticker : AB).

Plus d'informations sur la Société sur le site Internet : www.ab-science.com

Déclarations prospectives – AB Science

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures.

Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien qu'AB Science estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'AB Science qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes aux développements des produits de la Société, qui pourraient ne pas aboutir, ou à la délivrance par les autorités compétentes des autorisations de mise sur le marché ou plus généralement tous facteurs qui peuvent affecter la capacité de commercialisation des produits développés par AB Science ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par AB Science auprès de l'AMF, y compris ceux énumérés dans le chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de référence d'AB Science enregistré auprès de l'AMF le 22 novembre 2016, sous le numéro R. 16-078. AB Science ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :

AB Science

Communication financière et relations presse

investors@ab-science.com